

Je/nous soussigné(e)/soussigné(es)(Prénom NOM)
 Adhérent(s) / souscripteur(s) au contrat (Nom du contrat)
 numéro (Numéro du contrat)

Opportunité Coupons Novembre 2022 - Part C Code ISIN FR001400D9V7

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de Goldman Sachs Finance Corp. International Ltd et Goldman Sachs Group Inc.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	Opportunité Coupons Novembre 2022 - Part C
Emetteur	Goldman Sachs Finance Corp. International Ltd
Garant de la formule	The Goldman Sachs Group Inc.
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Code ISIN	FR001400D9V7
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 EUR
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité (dividendes non réinvestis). Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone Euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 17/10/2022 au 24/11/2022
Date d'émission	17/10/2022
Date de constatation initiale	30/11/2022
Dates de constatation annuelle du versement de coupon	À partir du 30/11/2023 (inclus) puis tous les 30 novembre de chaque année ou le jour Ouvré suivant si le 30 novembre de chaque année n'est pas un jour ouvré.
Dates de versement de coupon	Le 5ème jour ouvré suivant la date de constatation annuelle correspondante
Date de constatation finale	01/12/2025
Date d'échéance	08/12/2025
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	3 ans

Documentation Juridique

Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 17 octobre 2022 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant (https://assets.ctfassets.net/42ch7ol4g0tf/7eKRqJtQxtNezGWn6SH3XF/0801d22f90a3ea9d6b05ce761c9bdce7/21-07_16_GS_Series_P_Master_Base_Prospectus_16_July_21__approved_versionv2_.pdf) pour le Prospectus de Base.

Les coupons seront automatiquement transférés sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur le fonds monétaire Federal Support Monétaire ESG Part P (FR0013440153) du contrat, ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros. En cas de bi-compartiment, les coupons seront automatiquement transférés sans frais sur le fonds en euros du compartiment en gestion libre.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir, Suravenir Rendement ou Suravenir Rendement 2 si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Federal Support Monétaire ESG Part P (FR0013440153) du contrat ou du compartiment gestion libre (en cas de contrat bi-compartiments), ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance Opportunité Coupons Novembre 2022 - Part C (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 3 ans, soit une Date d'échéance fixée au 8 décembre 2025.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Mécanisme de versement du coupon annuel en cours de vie et à l'échéance

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, de la fin de l'année 1 à la fin de l'année 3, l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

Un coupon annuel de 4,3% au titre de l'année

Mécanisme De Remboursement à L'échéance

À la date de constatation finale (le 1^{er} décembre 2025), on observe la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale (le 30 novembre 2022).

Cas favorable : Si la performance de l'indice est supérieure ou égale à -60% depuis la date de constatation initiale (le 30 novembre 2022), l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le 8 décembre 2025 :

L'intégralité du capital initial
+
Un coupon annuel de 4,3% au titre de l'année
(Taux de Rendement Annuel Brut de 4,26%⁽²⁾)

Cas défavorable : Si la performance de l'Indice est strictement inférieure à -60% depuis la date de constatation initiale (le 30 novembre 2022), l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 8 décembre 2025:

Le capital initial diminué de la baisse de l'Indice (soit moins de 40% du capital initial). Il subit alors une perte en capital qui peut être partielle ou totale.

+
Un coupon annuel de 4,3% au titre de l'année

(Taux de Rendement Annuel Brut est strictement inférieur à -20,24%)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe pour le détail des dates.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant de la formule ainsi que mise en résolution du Garant de la formule.

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte de capital : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour.

En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/ Garant de la formule : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le défaut de paiement, la faillite et la mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ le Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risques liés à la réalisation d'événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Les Investisseurs prennent donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'ils réalisent leurs investissements avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas **garantie** mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture de l'indice.

DECLARATION DU/DES SOUSCRIPTEUR(S)

Je/nous reconnais/reconnaissons avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement Opportunité Coupons Novembre 2022 - Part C - Code ISIN FR001400D9V7, que je/nous choisis/choisissons aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon/notre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé(s) des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes/nos connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - **la nature du support et les risques y afférents,**
 - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
 - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance**

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(es) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de Opportunité Coupons Novembre 2022 - Part C est de 3 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
---	-------------------------------	-------------------------------

Opportunité Coupons Novembre 2022 - Part C présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Des coupons sont versés à chaque date de constatation annuelle, de la fin de l'année 1 à la fin de l'année 3.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

**Signature du/des adhérent(s) /du/des souscripteur(s),
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).